

REPUBLIQUE GABONAISE  
MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

-----  
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

-----  
SECRETARIAT PERMANENT

**PROJET D'ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES**

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

(GABON)

***RECRUTEMENT D'UN EXPERT INSTITUTIONNEL EN REFORME DES SOCIETES D'ELECTRICITE ET D'EAU***

**Date : 22 Novembre 2018**

**No de Prêt : BIRD 8535-GA**

Le Gouvernement du Gabon a fait du secteur de l'énergie un pilier central pour le développement économique et social du pays. Cela s'est traduit par d'énormes ressources financières investies par l'Etat Gabonais dans le secteur de l'électricité au cours de la dernière décennie, en sus des investissements couverts par contrat de concession signé avec VEOLIA. Malheureusement, les résultats obtenus sont en dessous des objectifs visés, plaçant ainsi le secteur dans un état préoccupant sur le plan économique.

Les principaux défis des secteurs de l'électricité et de l'eau Gabonais sont : (i) la mauvaise performance opérationnelle de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) en terme de rendements des réseaux eau (55%) et électricité (74%) ; (ii) le manque et l'insuffisance des investissements dans le renouvellement, le renforcement et l'extension des infrastructures de production (notamment les unités de production électrique, les usines d'eau potable, les stations de pompes), le réseau de transport et de distribution d'eau et d'électricité; et induisant (iii) le faible niveau d'accès des ménages à l'électricité notamment. Les réseaux de transport vétustes et de distribution surchargés, souffrent du peu de financement pour leur réhabilitation et leur renforcement au cours de la dernière décennie. L'accès à l'électricité reste faible pour le Gabon dans les zones rurales avec un taux d'accès à l'électricité rurale de seulement 15% et le développement du service est particulièrement ardu en raison de la faible densité de la population et des difficultés d'accès. Les tarifs actuels adossés au « business-model » du concessionnaire ne permettent pas, à long terme, la viabilité financière du secteur. Malgré un taux national d'électrification élevé — 83 % — le secteur de l'électricité du Gabon est encore soumis à des menaces de rationnement dues au développement rapide de l'urbanisation avec pour conséquence le ralentissement de la croissance économique et sociale du pays, faisant du secteur de l'énergie une des priorités du Gouvernement du Gabon, notamment pour renforcer l'offre d'électricité et en faire baisser les prix.

Le Gouvernement du Gabon a procédé au début des années 90 à une réforme complète des secteurs de l'électricité et de l'eau qui s'est traduite par la privatisation de l'entreprise de services publics SEEG en 1997 par le biais de l'octroi d'un contrat de concession à la société Véolia. Ce contrat de concession était administré par le MERH, lequel avait également fonction de régulateur jusqu'à la création de l'organisme de régulation du secteur en 2010. Depuis la révision du contrat de concession en 2006, la responsabilité des investissements sectoriels est désormais partagée entre le Gouvernement du Gabon et la SEEG. En février 2018, le Gouvernement du Gabon a mis fin au contrat de concession et désigné un organe transitionnel pour assurer la continuité du service public de l'eau potable et de l'électricité, pour une durée limitée à une année. Au terme du processus de la réforme, le Gouvernement devrait définitivement choisir une option institutionnelle.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a décidé de réformer le secteur électricité et de l'eau et en particulier pour améliorer l'efficacité opérationnelle et commerciale des trois segments du service (production, transport et distribution), la fiabilité du service d'électricité et d'eau et la viabilité financière des deux secteurs.

Le Gouvernement a requis l'appui technique de la Banque mondiale pour la préparation d'une feuille de route pratique et une assistance technique pour la conduite de la réforme du secteur de l'électricité et de l'eau, qui comprend 3 phases :

Ces termes de référence visent à recruter le consultant expert institutionnel, expérimenté en réforme institutionnelle du secteur de l'énergie et de l'eau, particulièrement des sociétés d'électricité, pour appuyer le Gouvernement dans la Phase 1. Le Consultant travaillera avec l'équipe de la Banque mondiale et l'équipe technique du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MEE) qui pilote la réforme, ainsi qu'en étroite collaboration avec un consultant juridique recruté par ailleurs.

**I. Objectifs de la mission**

L'objectif de la consultation est d'apporter une assistance technique au Gouvernement, notamment à l'équipe technique en charge de conduire la réforme, pour mettre en forme et dessiner les grands contours de ladite réforme avec l'identification et la clarification des rôles et responsabilités des différentes institutions, la revue du cadre légal et l'identification des gaps. Le Consultant se chargera des aspects institutionnels de la réforme, tout en appuyant l'expert en aspects juridiques.

**II. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES**

Au moins 15 ans d'expérience directe en matière de conception de réforme institutionnelle et mise en œuvre de la réforme des secteurs électrique et eau en pays en développement (qui ne sont pas membres de l'OCDE).

**III. SUPERVISION**

Le Consultant travaillera sous la supervision de l'équipe de l'équipe technique en charge de conduire la réforme du Ministère de l'Eau et de l'Energie. Le point de contact sera le Directeur de Cabinet du MEE.

Le consultant travaillera également avec l'équipe de la Banque mondiale composée de :

- ✓ Du Spécialiste principal en énergie, Chef du projet
- ✓ Du Spécialiste en chef en énergie
- ✓ Du Spécialiste en Chef Eau.

**IV. LANGUE DE TRAVAIL**

La langue de travail sera le français. Tous les documents seront préparés en français ainsi que tout le matériel développé durant le mandat (diapositives, formation, etc.) et toute communication avec les parties prenantes au Gabon. Il est également prévu qu'une version anglaise du rapport global final soit préparée.

**V. DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES**

L'effort attendu du Consultant est estimé à 35 jours (y compris les missions) sur une période de 9 mois. Le Consultant sera recruté et rémunéré directement par la Banque mondiale à travers le « Projet accès aux services de base en milieu rural et renforcement de capacités » (PASBRC). Il est cependant attendu que la majorité des tâches de lancement du recrutement du cabinet soient finalisées trois mois après la signature du contrat. Il est prévu dans le cadre du présent mandat deux missions (une semaine chaque) au Gabon. Ces missions seront convenues préalablement entre la Banque mondiale, le MEE et le Consultant. Les dépenses liées à ces missions seront assurées par la Banque mondiale.

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de janvier 2011-Version Révisée Juillet 2014 (méthode de Sélection de Consultant Individuel par la comparaison d'au moins trois (03) CV).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

**Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 06 63 16 00, (+241) 04 63 11 99 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) et par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org), [amavoungou@cntippee.org](mailto:amavoungou@cntippee.org), [bsonkos@yahoo.fr](mailto:bsonkos@yahoo.fr)**

**Les plis porteront la mention suivante  
« RECRUTEMENT D'UN EXPERT INSTITUTIONNEL EN REFORME DES SOCIETES D'ELECTRICITE ET D'EAU ».**

Les dossiers de candidature seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) et doivent parvenir **au plus tard le 08/12/2018 à 12h00 (heure locale GMT + 1), par dépôt direct où mail à l'adresse suivante :**

**Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE  
Adresse : Haut de Gué-Gué, Impasse André MBA OBAME, Villa N°117  
B.P ; 22 Libreville - GABON  
E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org), [amavoungou@cntippee.org](mailto:amavoungou@cntippee.org), [bsonkos@yahoo.fr](mailto:bsonkos@yahoo.fr)**